© Identitas AG

Vue d'ensemble du processus

Le détenteur

doit demander le compte
doit notifier le changement d'adresse
doit notifier le changement de nom

La commune

doit faire marquer l'animal
doit faire contrôler le marquage lors d'une importation

pour les propres données personnelles
- peut gérer la langue, l'adresse e-mail, le no. de téléphone

pour les propres animaux
- peut gérer les détails (le nom, la couleur, le sexe)
- doit notifier la transmission et la prise en charge
- doit enregistrer la date du décès de l'animal
- doit enregistrer l'exportation à l'étranger
- doit enregistrer le type d'utilisation
- peut enregistrer l'adresse de vacances
- peut à nouveau commander la PetCard

pour le détenteur
- doit saisir l'adresse et le changement de nom
- doit saisir le départ à l'étranger/le retour en Suisse
- peut saisir/désactiver/archiver les comptes

pour les animaux
- peut gérer les détails (le nom, la couleur, le sexe)
- peut enregistrer la date du décès
- peut notifier la transmission et la prise en charge
- peut notifier/retirer un lieu de séjour inconnu
- peut enregistrer la mention chien de protection

Pour la perception des données
- peut percevoir des données au niveau de la commune

définit l'office responsable

Le vétérinaire

détention animal de protection

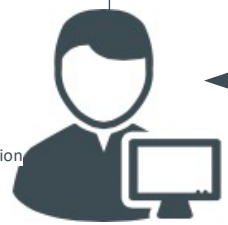

Le canton

doit effectuer le marquage initial (l'enregistrement)
doit contrôler les marquages étrangers et notifier (l'importation)
Peut notifier les animaux pucés, mais pas enregistrés (enregistrement ultérieur)
peut pour des puces illisibles effectuer le marquage suivant
peut enregistrer la date du décès
peut gérer les détails de l'animal (la race, le nom, la couleur, le sexe)
peut enregistrer le numéro du passeport de compagnie
peut gérer les puces électroniques attribuées

Le canton a les mêmes droits que la commune et
- peut réactiver le détenteur de chiens
- peut saisir/désactiver/réactiver d'autres comptes
- peut effacer la date du décès
- peut modifier les races/gérer les détails
- peut gérer les critères spéciaux
- peut effacer la mention chien de protection
- peut enregistrer le numéro du passeport de compagnie
- peut percevoir des données au niveau du canton

assure le support pour tous les systèmes participants

peut chercher des personnes et des chiens
peut percevoir des données au niveau de la Confédération

peut pour des chiens étrangers notifier la transmission
peut détenir et chercher des chiens

peut détenir des chiens
peut chercher des chiens

doit notifier l'utilisation

doit notifier les microchips et les attribuer au vétérinaire

peut chercher des chiens

peut chercher des chiens et des personnes

Le Help Desk

refuge officiel pour animaux

refuge d'animaux

organisation de protection de troupeaux

fournisseur des microchips

organe public

police

douane

Confédération